

**Numéro spécial, mars 2024**  
**vol. 1. No. 1**

**ISSN 2960-2858**  
**P-ISSN 3006-4414**

# LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES  
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche  
sur les Sociétés et civilisations  
(**LARSOC**)

Département d'histoire  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)  
01 BP V 18 Bouaké 01  
[revuecahiersdelarsoc@gmail.com](mailto:revuecahiersdelarsoc@gmail.com)



**Les Cahiers du LARSOC**, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

**ISSN 2960-2858**

**P-ISSN 3006-4414**

[revuecahiersdelarsoc@gmail.com](mailto:revuecahiersdelarsoc@gmail.com)

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>



*Périodique : semestriel*

**No. spécial, mars 2024**

**vol. 1, No. 1**

## **COMITÉ ÉDITORIAL**

### **Directeur de publication**

**SANGARÉ Souleymane**

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **Comité de rédaction**

#### **Rédacteur en Chef :**

**KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo**

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Rédacteur en Chef adjoint :**

**TRAORÉ Siaka**

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Secrétaire de la rédaction :**

**YAPI Fulgence Thierry**

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Secrétaire adjoint de la rédaction :**

**YÉO Mitanhatcha**

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Membres du Secrétariat de la rédaction**

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjé

OUATTARA Issouf

#### **Commissaires aux comptes**

**YAO Élisabeth**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BROU N'Goran Alphonse**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Trésorière de la rédaction**

**KRÉ Henriette**

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Trésorier adjoint de la rédaction**

**YAO Koffi Léon**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Web Master**

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COMITÉ SCIENTIFIQUE**

**ADDO Mahamane Addo**

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

**ALLOU René Kouamé**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ARCHER Maurice**

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ASSANVO Mian K. N. Mathieu**

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**BA Idrissa**

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

**BAMBA Assouman**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BAMBA Mamadou**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BINATE Issouf**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BORE El Hadji Ousmane**

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

**BROU Émile Koffi**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COULIBALY Daouda**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DIAKITÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DAKITE Samba**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**EICKELS Klaus van**

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

**ÉKANZA Simon Pierre**

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

**GADO Alpha Boureïma**

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

**KIÉNON-KABORÉ T. Hélène**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KONATÉ Doulaye**

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

**KONE Issiaka**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KONIN Séverin**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KOUAKOU Edmond Pierre Yao**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KOUASSI Kouakou Siméon**

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

**LATTE Egue Jean-Michel**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**MORITIÉ Camara**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**PARÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**SANGARÉ Souleymane**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**SARR Mahamadou Nissire**

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

**SEYNI Moumouni**

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

**SORO Donissongui**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**TROH Deho Roger**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

## **COMITÉ DE LECTURE**

### **ADDO Mahamane Addo**

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

### **ALLOU René Kouamé**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **ASSANVO Mian K. N. Mathieu**

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **BA Idrissa**

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

**BINATE Issouf**, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **BORE El Hadji Ousmane**

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

### **BROU Émile Koffi**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **COULIBALY Daouda Pondalla**

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **DÉDÉ Jean-Charles**

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **DIAKITE Moussa**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **EICKELS Klaus van**

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

### **IBRAH Maman Moutari**

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

### **KIÉNON-KABORÉ T. Hélène**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **KONATE Mahamoudou**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **KONÉ Yacouba**

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

### **KONIN Séverin**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **KOUASSI Kouakou Siméon**

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

### **KOUAKOU Edmond Pierre Yao**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **KOUAKOU N'Dri Laurent**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

**KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane**

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**NAMOI Célestine**

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

**NOGBOU M'Domou Éric**

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**PARÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**SANGARÉ Souleymane**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**SARR Mahamadou Nissire**

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

## **POLITIQUE ÉDITORIALE**

*Les cahiers du LARSOC* est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

## **PRÉSENTATION DES MANUSCRITS**

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

## **CITATION DES AUTEURS**

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

**DANS LE TEXTE** : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)**

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traison et mort de Richart Deux roy Dengeleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

#### **N.B :**

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef  
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo  
*Département d'histoire, Université Alassane Ouattara*

## SOMMAIRE

### Histoire

- Fabrice OULAI : **La divinisation de l'asile grec selon Eschyle** .....12-23
- Djro Bilestone Roméo KOUAMENAN : **L'émergence du travailleur : la transformation du modèle tripartite de l'ordre social au début du XI<sup>e</sup> siècle occidental** .....24-39
- Yao Adjoumani Victor MANZAN, Ama Pélagie ABISSA : **La diplomatie ayyubide de 1192 à 1229 selon les chroniques arabes des croisades** .....40-56
- Kouassy Adoum Elie Sam-Francis N'DA : **Changement dynastique en France au Bas Moyen Âge : l'avènement des Valois** .....57-73
- Sékou DIAKITÉ : **Samory : décryptage d'une révolution militaire africaine (1879-1892)** .....74-102
- Kouamé François KOUASSI : **La douane dans la colonisation de la Côte d'Ivoire (1889-1920)** .....103-118
- Konaté Serge Salif ASSANE : **Les actions du président Félix Houphouët Boigny pour le développement socioéconomique dans la ville de Korhogo (1965-1980)** .....119-131
- Doyakang Fousseny SORO : **La problématique du logement à Daloa de 1967 à 2020** .....132-151

### Sociologie

- Sara NDIAYE, Ameth BA : **Les stéréotypes sur l'alimentation à risque : quelle (s) approche (s) de santé publique en contexte de prévalence des maladies chroniques au Sénégal ?** .....152-167

### Lettres modernes

- Brou Séraphin BROU, Bosson Brigitte Charleine KOUAKOU Épse BARRAU : **Les personnages des contes de la faim : une alternative au maintien de la stabilité sociale** .....168-187

# La diplomatie ayyubide de 1192 à 1229 selon les chroniques arabes des croisades

Yao Adjoumani Victor MANZAN

Doctorant  
Département d'histoire  
Université Félix Houphouët Boigny Abidjan-Cocody  
[yegoman1211@gmail.com](mailto:yegoman1211@gmail.com)

**Ama Pélagie ABISSA**

Docteure  
Département d'histoire  
Université Félix Houphouët Boigny Abidjan-Cocody  
[abissaamapelagie@outlook.fr](mailto:abissaamapelagie@outlook.fr)

---

## Résumé

Entre la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XIII<sup>e</sup>, la dynastie des Ayyubides a été le porte-flambeau de la résistance musulmane aux croisades. Face aux armées de la croisade, l'option militaire fut le premier moyen envisagé pour mener la lutte. Toutefois, les Ayyubides n'ont pas mené des guerres totales avec les croisés. La diplomatie a été aussi efficace que les armes pendant cette période. Les souverains Ayyubides, à savoir Saladin, al-Adil et al-Kamil, face aux difficultés internes, ont fait preuve d'habileté diplomatique afin d'éviter de précipiter la chute de la dynastie. Les actions diplomatiques des souverains mettent fin aux croisades qui achevaient d'affaiblir le sultanat. Elles permettent aux dirigeants de fermer le front chrétien afin de mener à bien la politique interne (parfois instable) et aussi de redynamiser l'économie du sultanat. La diplomatie a donc été un moyen de maintien de la survie de la dynastie des ayyubides pendant les périodes difficiles de son histoire.

**Mots-clés :** *Ayyubides, croisade, diplomatie, Francs, Orient*

## Summary

Between the second half of the twelfth century and the first half of the thirteenth, the Ayyubid dynasty was the molelight of the Muslim resistance to the crusades. Faced with the armies of the Crusade, the military option was the first means envisaged to lead the struggle. However, the ayyubids did not carry out total wars with the crusaders. Diplomacy was as effective as weapons during this period. Ayyubid sovereigns, namely Saladin, al-Adil and Al-Kamil, faced with internal difficulties have shown diplomatic skill in order to avoid precipitating the fall of the dynasty. The diplomatic actions of the sovereigns put an end to the crusades who finished weakening the sultanate. They allow leaders to close the Christian front in order to carry out internal policy (sometimes unstable) and also to revitalize the economy of sultanate. Diplomacy was therefore a means of maintaining the survival of the Ayyubid dynasty during the difficult periods of its history.

**Keywords :** *Ayyubid, crusade, diplomacy, Franks, East*

## Introduction

Le nom Ayyubide renvoie à une dynastie musulmane du Moyen-Âge. Fondée par Saladin,<sup>1</sup> cette dynastie a émergé au Moyen-Orient dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle.<sup>2</sup> Les Ayyubides s'investissent, durant le règne de Saladin, dans la reconquête des territoires musulmans occupés par les croisés en Orient. Leurs expéditions sur les territoires latins<sup>3</sup> aboutissent à la récupération de Jérusalem, en 1187, et à la réduction de l'influence franque en Syrie-Palestine.<sup>4</sup> Les conquêtes ayyubides, menées contre des territoires latins d'Orient, suscitent la levée d'une série de croisades. Les hostilités sont entrecoupées de nombreuses trêves.

En 1192, Saladin signe le traité de Ramallah avec Richard-Cœur-de-Lion.<sup>5</sup> Lorsque son frère al-Adil prend le pouvoir, il évite tout conflit avec les Francs. Son règne est marqué par une coexistence pacifique entre musulmans et chrétiens en Palestine. Quand les croisades resurgissent, al-kamil mène une contre-offensive tout en privilégiant la diplomatie, comme moyen de règlement des conflits. Pendant la cinquième croisade, malgré la défaite des croisés,

---

<sup>1</sup>Saladin est un officier kurde au service de Nur-al-Din. Ce soldat de l'armée Zenguide arrive en Egypte en 1164 suite aux querelles autour du vizirat Fatimide. Pendant cette période, l'ancien vizir Shawar, gouverneur de Haute-Égypte, fait appel à Nur-al-Din. Il y dépêche une armée commandée par Shîrkûh qui part avec son neveu Saladin. En Egypte Shîrkûh est nommé vizir par la Khalif fatimide. À la mort de son oncle, en 1169, après quelques tractations entre les différents acteurs politiques de l'Égypte, Saladin lui succède en tant que Vizir égyptien. Reprenant à son compte l'idéologie militante du Jihad, il se défait de la tutelle du khalife Fatimide shiite al-Adil en 1170-71 et baptise sa dynastie ayyubide. La mort de Nur-al-Din, en 1174, lui épargne une lutte imminente pour la reconnaissance de ses droits sur l'Égypte. Les successeurs du souverain Turc, déjà désunis avant sa mort, perdent du terrain face à Saladin. Il impose, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, sa suzeraineté ou sa domination directe sur l'Égypte, le Yémen, la Syrie-Palestine et la Haute-Mésopotamie. Par des campagnes en Haute-Mésopotamie et à l'est de l'Anatolie, il réduit très nettement l'influence des Zenguide de Mossoul et de la dynastie des Seldjoukides de Roum.

<sup>2</sup>Les Ayyubides ont régné sur l'Égypte, la Syrie, et une partie de l'Arabie. Suite aux querelles de succession qui allaient croissantes, depuis la mort de Saladin en 1193, le sultanat connaît une instabilité politique jusqu'à sa chute en 1250. Les Turcs Mamelouks, esclaves des ayyubides et soldats d'élites, assassinent Turan-Sha en 1250 et fondent leur propre dynastie sur les ruines du sultanat ayyubide.

<sup>3</sup>Les expéditions ayyubides constituent le pic des contre-offensives, entamées par les musulmans, depuis la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle.

<sup>4</sup>Saladin peut se vanter d'avoir redonné Jérusalem à l'Islam et d'avoir reconquis une grande partie des territoires francs.

<sup>5</sup>Richard cœur de Lion fut le Roi d'Angleterre de 1183 à 1199. Lorsque l'Église appelle (en 1187) à la récupération de Jérusalem, Richard-Cœur-de-Lion, répond à l'appel. À cette époque, il était l'un des plus puissants rois d'Occident chrétien. Il avait une armée considérable et dotée de grands moyens logistiques et financiers. Selon le chroniqueur Baha ad-Dîn il « *avait livré de grandes batailles et était spécialement hardi à la guerre. Très puissant, très brave et plein de résolution, le roi d'Angleterre s'était distingué dans plusieurs batailles* ». Son arrivée à Acre intensifie les combats entre Croisés et Musulmans. Lorsqu'Acre tombe aux mains des croisés, il devient le seul chef de la troisième croisade après, le départ du Roi de France (Philippe Auguste). Richard-Cœur-de-Lion poursuit les opérations et annexe de nombreuses villes ayyubides (Jaffa, Ascalon, Arsuf). Mais il ne parvient pas à reconquérir Jérusalem. Par la diplomatie il obtient une trêve avec Saladin. Cet accord met fin à la troisième croisade en 1192.

les Francs obtiennent l'autorisation de quitter al-Mansura sans être inquiétés par les musulmans. En 1229, afin d'éviter une effusion de sang, al-Kamil rétrocède Jérusalem à Frédéric II.

Pour notre travail, nous avons opté pour les récits de chroniqueurs arabo-musulmans, tels Ibn al-Athir (1906), Ibn Wasil (1977), Baha ad-Dîn (1884), al-Makim (1994), Imad ad-Dîn (1977), al-Maqrizi (1908) et Ibn Abil-l-Damm (1993). Notre choix est lié à l'importance historique de leurs récits. Certains ont été des témoins oculaires, d'autres des compilateurs dont les récits ont été élaborés à partir de compilation d'auteurs contemporains des faits. À partir de ces sources, nous ne cherchons pas à retracer l'histoire des guerres entre Croisés et Ayyubides. Notre intention est de montrer que dans un climat de guerres et de conquêtes, les Ayyubides ont su développer des instruments de diplomaties qui ont abouti à l'établissement de relations pacifiques entre Francs et Musulmans. En clair, il s'agit de répondre à cette question : comment les actions diplomatiques, des dirigeants ayyubides, ont contribué au maintien de la survie de la dynastie entre 1192 et 1229 ?

Cette étude se fera en deux parties. La première partie mettra en relief la détente entre Ayyubides et Francs de 1192 à 1217. Le second mouvement présentera les réactions diplomatiques des Ayyubides face à la résurgence des croisades entre 1218 et 1229.

## **1. La détente entre Ayyubides et Francs de 1192 A 1217**

### **1.1. Les initiatives diplomatiques des Ayyubides au cours de la troisième croisade**

De 1171 à 1192, les Ayyubides ont été en campagne militaire dans le monde musulman et en Orient latin.<sup>6</sup> Durant les années qui venaient de s'écouler, l'effort de guerre avait demandé de lourds sacrifices économiques à l'Égypte et humains à l'armée ayyubide. Selon Imad ad-Dîn (1977 : 260-262), du fait de ces longues campagnes militaires :

« [L]e pays est ruiné, dévasté, des sujets épuisés et bouleversés, des troupes fatiguées et usées des chevaux négligés et hors d'usage. Le fourrage manque, les vivres se font rares, les bases de ravitaillement sont éloignées, tout est cher. On ne peut importer sauf de l'Égypte et à travers les terribles dangers du désert ».

---

<sup>6</sup>Dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle Saladin pacifie l'Orient et réunit les armées musulmanes sous son égide. À partir de 1180, il oriente ses expéditions vers les Etats latins d'Orient. Le *Jihad* Ayyubide contre les Francs fait un grand écho dans le monde musulman et chez les Francs. La ville sainte de Jérusalem est sous domination musulmane en 1187. Suite à cette expédition de Saladin, les Francs répliquent par la troisième croisade. Saladin résiste, pendant quatre ans, avec les armées d'Égypte de Syrie et de Mésopotamie.

Économiquement, la banqueroute guettait le pays. Baha ad-Dîn (1884 : 155) nous explique qu'« *il ne restait (...) que 47 drachmes et un seul lingot d'or de Tyr* ». Par conséquent, le trésor égyptien n'avait plus les ressources nécessaires pour financer les expéditions et pour l'entretien des combattants, sur le théâtre des opérations. On assiste à l'abandon progressif du combat, par une frange de combattant. E. Sivan (1968 : 122) souligne :

« Syrie et d'Égypte vinrent non seulement des armées régulières, mais encore de nombreux volontaires. Les souverains dépendant d'au-delà de l'Euphrate envoyèrent chaque printemps leurs armées. Or en 1190, les souverains de Harran-Edesse et Samosate se dérobèrent, puis ce furent les souverains de la Jeziré et Singar qui décident en pleine campagne de rentrer dans leurs pays ».

E. Nikita (1977 : 258) ajoute qu'à cette époque :

« le défaitisme gagne les rangs des alliées du chef Ayyubide ; certains vassaux, s'ils lui restent fidèles, refusent de l'aider, car ils ont leurs propres difficultés à résoudre, ni les émirs zenguide ni les princes seldjoukides ne l'aident. Seul le Khalife de Bagdad lui enverra pour lutter contre les Francs deux chargements de naphte avec cinq spécialistes de lance-flamme. Il l'autorise aussi à emprunter de l'argent avec les marchands au nom de sa cour pour financer ses expéditions ».

L'enlisement du conflit, les pertes en vies humaines, la fatigue due au port des armes et à l'hiver avaient commencé à affaiblir l'ardeur des soldats Ayyubide. L'armée de Saladin subissait une grande pression de la part des croisés. Dans l'armée ayyubide, tout n'était pas marqué par la concorde. Selon Ibn al-Athir, des mésententes apparaissent entre les Mamelouks et le reste de l'armée à cause du partage des butins après la reconquête de Jaffa. Bah ad-Dîn fait aussi mention de mésententes entre les Curdes et Turcs. En effet, les Curdes refusaient d'obéir aux Turcs parce qu'ils sont d'origine servile. Ils qui sont considérés comme des sujets Ayyubide. Les Turcs, pour leur part, pensent être les meilleurs soldats de l'armée, malgré leur origine servile.

Au niveau sociopolitique, la forte personnalité de Saladin n'a plus une grande influence sur ses sujets. Pour E. Nikita (1977 : 285),

« sa renommée est en baisse, des signes d'hostilité se manifestent à son égard, notamment à Damas, dont il doit changer le Qadi. À Alep, les éléments anti-ayyubides<sup>7</sup> vont se regrouper autour de Suhrawardi, dont les

---

<sup>7</sup>Ils représentent la frange de la population qui n'a jamais pas accepter la conquête des territoires zenguides par les ayyubide. Saladin est vu par ce groupe comme un parvenu qui a indument usurpé les territoires de leur maître Nur-al-Din. En effet, en 1164, suite aux querelles autour Vizirat fatimide Nur al-Din dépêche une armée en Egypte commandée par Shirku oncle de Saladin, répondre à l'appel de l'ancien vizir Shâwar, gouverneur de Haute-Egypte. Les années 1169-1170 marquent les relations difficiles entre l'Égypte et la Syrie. En Égypte Saladin acquiert son autonomie restaure le sunnisme à son profit et veut faire du pays la principale base d'opération contre le royaume de Jérusalem. Nur al-Din au contraire attend de celui qu'il considère comme Vassal de larges contributions financières et militaires pour commencer la lutte contre les francs organisée

idées ne sont pas très orthodoxes. La grande popularité du mystique gène saladin, qui donne l'ordre de l'exécuter le 5 radjab 587 /29 juillet 1191 en fait un martyr »

Cette exécution occasionne des mouvements de protestations soutenues par les hommes de religion. Saladin réprime les manifestants, ce qui fait baisser son influence. Face à de telles difficultés, la recherche de la paix devient un but en soi. C'est une nécessité politique, économique et tactique. Imad-ad-Din (1977 : 260-262) souligne que les musulmans pourraient tirer de nombreux avantages de cette trêve. À en croire le conseiller de Saladin, grâce à cet accord de paix :

« Les habitants et cultivateurs retrouveront leurs villages et, pendant la période de trêve, nous disposerons et jouirons de l'abondance des fruits et récoltes ; les troupes renouvèleront leurs armements et se reposeront pendant toute la durée de la paix. Lorsque reviendront les jours de la guerre, nous aussi reviendrons, plus forts et plus nombreux, bien pourvus de nourriture et débarrassés des soucis et, des querelles. Pendant la paix nous nous préparerons à la guerre et nous apporterons des instruments nouveaux pour frapper d'estoc et de taille ».

Selon Baha ad-Dîn (1884 : 344-345), après un moment d'hésitation, le sultan ayant constaté la gravité de la situation :

« jugeait qu'il était de son avantage de faire la paix, parce que ses troupes avaient beaucoup souffert et que leurs moyens pécuniaires s'étaient épuisés, il savait aussi qu'elles désiraient ardemment rentrer dans leur foyer, et il n'oubliait pas la mauvaise volonté qu'elles avaient montrée devant Jaffa, lorsqu'il leur avait donné l'ordre de marcher à l'assaut et qu'elles s'y étaient refusées. Réfléchissant donc que, s'il avait besoin d'elles, il pouvait ne pas les trouver, il jugea nécessaire de leur accorder assez de temps pour se reposer et pour oublier l'état auquel elles se voyaient maintenant réduites. Il désirait aussi faire à ses villes les réparations nécessaires, pourvoir à la Ville sainte d'un matériel de guerre aussi abondant que possible, et avoir le temps d'en rétablir les fortifications ».

## **1.2. La cessation de la troisième croisade**

L'initiative diplomatique des Ayyubides s'est manifestée par des négociations de paix avec les Francs, qui aboutissent à la conclusion de la trêve de Ramallah. Relativement aux négociations, plusieurs questions ont été débattues. Mais, nous nous limiterons aux questions de territoires. Pour M. Deabes (2003 : 210), concernant le débat sur les limites territoriales :

« Saladin tente d'établir quelques principes d'ordre général en fonction desquels les négociations devaient se dérouler. Le premier d'entre eux stipule que l'occupation franque des territoires syriens est illégitime parce que basée sur l'unique usage de la force, elle ne s'appuie sur aucun droit. Le

---

depuis la Syrie. En 1171, une expédition commune (avec Saladin) contre le château Franc de Moab tourne au fiasco. Nur Al Din meurt le 15 Mai 1174, au moment où il s'apprêtait à entamer la lutte contre Saladin.

deuxième reconnaît pleinement les droits des chrétiens sur la Ville Sainte et les met à égalité avec ceux des Musulmans. Enfin le troisième consacre le droit du vainqueur de tirer le maximum de profit des butins réalisés sur le champ de bataille. Ainsi, la Croix détenue par les Musulmans n'est qu'une affaire de circonstance qui doit servir leurs intérêts généraux ».

En fait, Richard-Cœur-de-Lion et Saladin restaient figés sur leurs positions. Pour les frontières sud, Saladin se montra d'une intransigeance inhabituelle. De fait, la sécurité de Jérusalem dépendait de ses communications avec l'Égypte. Le maintien de l'unité ayyubide dépendait également de la sûreté des voies de communication entre l'Égypte et la Syrie. De son côté, le roi d'Angleterre, Richard cœur de Lion, réclamait Jérusalem, les territoires à l'ouest du Jourdain et la relique de la vraie croix. À en croire A.-M. Eddé (2008 : 316) « le premier exigeait toujours un partage égal, le second réclamait la possession d'Ascalon et de Jaffa pour contrôler la route vers l'Égypte et assurer un débouché maritime à Jérusalem ».

En dépit des positions tranchées, des concessions sont faites. Ainsi, après les longues négociations qui durèrent plus d'une année, les acteurs de la troisième croisade arrivent à un consensus. Des clauses sont retenues. Selon Imad ad-Dîn (1977 : 262), « *la durée de la trêve fut fixée à trois ans huit mois et générale, sur terre et sur mer en plaine et en montagne, dans les déserts et dans les villes* ». Territorialement, l'acte de trêve stipulait que la côte de Tyr à Jaffa resterait chrétienne. Ascalon qui avait été au cœur des négociations, fut rendu à Saladin, mais après la destruction de ses murailles. De même celle de Gaza et Dârûm devaient être détruites. Les revenus de Ramla et Lydda seraient désormais partagés entre Francs et Musulmans. Saladin gardait Nazareth et Sephorie au sud d'Acre. Jérusalem restait aux mains des Ayyubides. Les chrétiens sont autorisés à se rendre en pèlerinage à Jérusalem. Deux prêtres et deux Diacres étaient autorisés à passer des séjours aux Lieux Saints, à Bethleem ainsi qu'à Nazareth.

À l'analyse des comptes rendus des chroniqueurs arabo-musulmans, on découvre que la signature du traité de Ramallah fut un très grand soulagement pour les belligérants. Baha ad-Dîn (1884 : 259) raconte que le 3 septembre 1192, jour de la prestation de serment par Saladin, « *fut une journée mémorable au cours de laquelle les deux parties éprouvèrent une joie et une allégresse que Dieu Seul peut connaître* ». Al-Makrizi (1908 : 75) ajoute :

« on se réjouit des deux côtés d'être arrivés à cet heureux résultat, car les Francs aussi bien que les musulmans étaient fatigués de la longueur de la guerre. Les soldats francs se mêlèrent aux troupes musulmanes et plusieurs musulmans partirent à Jaffa pour s'y livrer au commerce. Un grand nombre de Francs entrèrent à Jérusalem pour y faire un pèlerinage ; le sultan les reçut avec beaucoup de distinction, les invita chez lui et leur donna un grand festin ».

En somme, le traité de Ramallah sonne comme une libération du peuple chrétien et musulman, d'une spirale de violence qui a détruite l'harmonie sociale, politique et économique de la région Syro-palestinienne.

### **1.3. Les actions d'al-Adil pour le maintien de la coexistence pacifique**

Après le traité de Ramallah, Saladin meurt à Damas un an après. Sa disparition fait émerger les ambitions politiques des membres de sa famille. La situation politique devient confuse. Oncles et neveux s'engagent dans des querelles de successions. En 1200, al-Adil parvient à se maintenir comme l'unique chef de la dynastie. Il procède à une redistribution des domaines entre ses propres fils. Ainsi, l'héritage de Saladin constituait quatre grands ensembles dont trois aux mains de son frère et de ses neveux. Alep seule restant à sa descendance. Sur le plan militaire et économique le sultanat sort très affaibli de la troisième croisade. Cette situation difficile impose à al-Adil une nouvelle conception des relations entre musulmans et Francs. Pour donner un nouvel élan au sultanat, il rompt avec la politique agressive de Saladin à l'égard des chrétiens. Al-Adil accepte de facto la présence Franque en Orient.

S. Konin (2001 : 275) justifie ce changement de paradigme par le fait que « les intérêts économiques et géostratégiques empêchaient al-Adil de s'engager dans un conflit contre les Francs ». Il signe de nombreux traités de paix et d'accords commerciaux avec les Francs. Suite aux accrochages entre quelques croisés et musulmans en Palestine, du fait de la quatrième croisade qui avait été détournée vers Constantinople, al-Adil signe en septembre 1204 un accord de paix avec Amaury II de Lusignan. Cette trêve a une durée de six ans et rétrocède Jaffa aux Francs. Cet accord permettait aux chrétiens d'Occident d'effectuer le pèlerinage de Jérusalem en toute sécurité. En 1210 les violations de la trêve par les templiers en Palestine donnent lieu à des règlements pacifiques. En juillet 1211, al-Adil conclut une nouvelle trêve d'une durée de six ans avec le nouveau roi de Jérusalem Jean de Brienne.

Al-Adil accorde de nombreux privilèges commerciaux aux cités-États italiennes de l'époque.<sup>8</sup> En 1204, al-Adil signa une série d'accords commerciaux avec les Vénitiens.

---

<sup>8</sup>En effet, pendant les croisades toutes les puissances occidentales de l'époque sont mobilisées. Parmi elles, les Républiques italiennes prennent une place active dans les relations entre l'Occident et l'Orient entre le XIe et le XIIIe siècle. Les Italiens ont une maîtrise des mers. Ils sont à cette époque les principaux acteurs européens du commerce maritime. La marine italienne connaît un développement remarquable à cette époque. On assiste une « modernisation » de sa flotte maritime. Il faut préciser que dans la contribution des Italiens aux croisades, l'aspect strictement militaire est peu significatif. Hommes d'affaires, les Italiens focalisent leurs actions sur la recherche du profit. Ils étendent leurs activités commerciales en méditerranée. Leur présence intensifie les rapports commerciaux entre l'Occident, l'outre-mer syro-palestinien et l'Orient musulman. Pendant la période

Lesquels accords accordaient de nombreux privilèges aux Vénitiens, surtout sur le plan commercial. Selon J. Tolan (2009 : 83) :

« le premier parle d'une délégation de hauts dignitaires vénitiens venus en Égypte pour négocier l'accord ; afin de marquer la nouvelle alliance, le sultan libéra des captifs vénitiens et envoya du baume au doge de Venise. On accorda aux Vénitiens le droit d'aller commercer partout en Égypte, de transporter du vin, de tenir à Alexandrie un *funduq*<sup>9</sup>; de part et d'autre, on promettait de n'attaquer ni les terres ni les navires de son partenaire ».

En fait, les privilèges accordés, par les musulmans, aux hommes d'affaires italiens est un moyen de fissurer le front chrétien. Au nom de leurs intérêts dans les territoires musulmans, les hommes d'affaires italiens sont obligés d'agir avec circonspection en cas d'accrochage entre sarrasins<sup>10</sup> et latins. Ils livrent à leurs clients musulmans les produits dont ils ont besoin sans tenir compte de l'interdiction de toutes relations commerciales avec eux.<sup>11</sup>

Ces accords permettent non seulement aux Ayyubides de redynamiser leurs ports, mais aussi d'éviter la quatrième croisade. Selon M. Balard (1988 : 40-62), pendant la quatrième croisade :

« le doge qui voit la possibilité de rétablir à Constantinople la prépondérance commerciale des Vénitiens, menacée par les Pisans et les Génois (...) ne voit pas l'intérêt d'attaquer l'Égypte où il a de nombreux privilèges. Le traité est conclu (...). Au lieu d'attaquer l'Égypte comme prévu, le vieux doge, Enrico Dandolo<sup>12</sup> propose aux croisés un moratoire de leurs dettes s'ils acceptent de

---

des croisades, sachant que leur économie est liée à ce commerce, les souverains musulmans, latins et les Républiques italiennes savaient donner préférence à la paix afin de créer un climat de sécurité dans la région. Les Musulmans en l'occurrence, malgré leur engagement au jihad étaient conscients que cette relation commerciale est un moyen de donner un nouvel élan à leur économie. De ce fait, les souverains musulmans (Fatimides, Ayyubides et Mamelouks) poussent au développement du commerce Euro-arabe en donnant des gages de sécurité et de stabilité à leurs partenaires de la péninsule italique. Les sarrasins accordent de nombreux privilèges à Pise, Gênes et Venise. Pour écarter le risque de raids, attirer le commerce, les princes musulmans donne des privilèges à l'une et à l'autre ville sachant souvent jouer de la rivalité entre les deux (Gênes et Venise).

<sup>9</sup>*Funduq* : terme emprunté à l'arabe, passé en grec (phoundax), désigne dans l'orient latin et musulman, un bâtiment de forme généralement carrée, composée de deux ou trois étages réservés au logement des marchands, d'un rez-de-chaussée servant d'entrepôt et d'une cour intérieure où se déballet et s'échangent les marchandises. On peut dire que c'est une sorte d'hôtellerie-entrepôt.

<sup>10</sup> Terme d'origine incertaine qui désignait dès l'antiquité tardive les Arabes bédouins- par opposition aux Arabes nabatéens sédentaires déjà établis en Syrie –Jordanie. Il s'étend à l'ensemble des musulmans, en grec et en latin avec l'émergence de l'empire islamique, et domine en particulier les chansons de geste occidentales. Il cédera toutefois du terrain à partir du XII<sup>e</sup> siècle surtout, au profit de Turcs en Orient et de Maures en Occident.

<sup>11</sup> Des résolutions sont prises par l'Eglise aux conciles de Latran III (1179) et IV (1215). Il est interdit aux marchands italiens toute relation commerciale avec les musulmans pendant la période des croisades.

<sup>12</sup> Il fut le doge (nom de la dignité du chef des anciennes Républiques de Venise et Gênes, élu parmi les familles aristocratiques de ville) de Venise de 1192 à 1205. Il a été élu à l'âge 85 ans comme le 41<sup>e</sup> doge de Venise. Homme très habile dans les affaires, Enrico Dandolo réussit à obtenir d'importantes concessions pour Venise lors de la quatrième croisade dont il est l'un des auteurs majeurs. Sa politique assurera la domination de Venise sur plusieurs territoires du bassin occidental de la méditerranée. Venise devient une grande puissance européenne et maritime sous son règne.

l'aider à reprendre Zara, qui s'était placée vingt ans plutôt sous l'autorité du roi de Hongrie. Le 24 novembre 1202, l'assaut est donné ; la ville est prise et livrée au pillage ».

L'Égypte est ainsi épargnée d'une croisade qui allait achever de l'affaiblir. Les relations pacifiques entre ces peuples ont favorisé une période d'accalmie en Palestine, une région secouée par les croisades depuis la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle. La détente devient un atout pour la reprise des activités économiques de façon légale entre Ayyubides et Occidentaux. La sécurité des routes, les accords militaires et économiques signés entre al-Adil et les croisés permettent aux activités économiques du sultanat d'amorcer une évolution entre 1200 et 1217.

## **2. Les réactions diplomatiques d'al-kamil face à la résurgence des croisades**

### **2.1. La signature du traité de paix de 1221**

Malgré les efforts d'al-Adil de maintenir une coexistence pacifique entre musulmans et chrétiens en Syrie Palestine, les Francs d'Occident prêchent la cinquième croisade. Il meurt en 1218 au début de la bataille de Damiette. Al-kamil, son fils, lui succède et continue la contre-offensive ayyubide. Les croisés prennent Damiette en 1219. Afin de trouver une issue pacifique à la guerre, al-Kamil offre « *aux Francs de leur livrer Jérusalem, Ascalon, Tibériade, Sidon, Djabala, Ladikiya, et tout ce que Salah-Eddyn avait conquis sur les Francs dans la Syrie maritime, à l'exception du carac, à la condition que les chrétiens leur rendent Damiette* » (Ibn al-Athir, 1906: 122). Mais le parti ecclésiastique, dirigé par le cardinal Pélage, qui comprenait les croisés nouveaux venus et les représentants des communes, refusent la proposition des musulmans. Les croisés décident d'attaquer l'armée ayyubide à al-Mansura où s'est retranché al-Kamil après son départ de Damiette. Les Francs sont coupés de leur base par l'armée musulmane. Ils sont aussi pris dans les marécages. Au risque de se faire tous massacrer par les musulmans, les croisés capitulent puis demandent la paix.

La requête des Francs suscite des débats chez les musulmans. Bien qu'il soit en position de force, al-kamil accepte l'offre des croisés. Ses conseillers, par contre, proposent de « *les faire simplement prisonniers étant donné qu'ils sont en son pouvoir et constituaient une grande masse des infidèles. S'il les capturait, il pourrait ensuite prendre Damiette et tout ce qui leur restait de terre sur le littoral* » (Ibn Wasil, 1977 : 291). Mais, le sultan s'oppose à la position de ses collaborateurs et justifie son adhésion au projet des Francs en ces termes :

« Ceux qui sont là, dit-il, ne constituent pas toute l'armée franque. Même si nous les anéantissons, nous ne pouvons prendre Damiette qu'après des combats long et nombreux. Les Francs d'outre-mer apprendront le massacre, voudront venger les leurs et marcheront contre nous deux fois plus nombreux ; il faudra recommencer une guerre d'embuscade » (Ibn Wasil, 1977 : 291).

Au regard du point de vue d'al-Kamil, nous constatons qu'il s'était rendu compte qu'à long terme, les Ayyubides ne pouvaient pas relever le défi au cas où les Francs redoubleraient d'ardeur. D'ailleurs, selon Al-Makim, cette victoire n'a été possible que grâce à la providence divine. Dans sa chronique, Ibn Wasil (1977 : 291) nous explique aussi que « *les troupes étaient lasses de la guerre, car l'occupation de Damiette durait depuis trois ans* ». En effet, souverain prévoyant et très prudent, al-Kamil savait qu'en pareille situation, les désertions étaient nombreuses. Nous avons l'exemple de Saladin, qui n'arrivait plus à maintenir son armée à cause de la fatigue des combattants et de leur désir de retourner dans leurs différents pays. En outre, au niveau interne le sultanat ayyubide était confronté aux querelles politiques des princes. Le sultan d'Égypte fut visé par plusieurs complots. La psychose sociale, qu'avaient créée ces hostilités, fragilisait encore la dynastie Ayyubide. Il faut aussi ajouter que l'Orient était sous la menace des Tatares. À en croire al-Makim (1994 : 119), pendant cette période : « *l'islamisme, tous ses sectateurs et toutes les provinces furent sur le point d'éprouver la pire condition, tant à l'orient qu'à l'occident de la terre. En effet les Tartares s'avancèrent de l'orient jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés aux frontières de l'Irak, de l'Azerbaïdjan, de l'Aran, etc.* ». Stratégiquement, al-kamil veut mettre fin à la guerre avec les Francs afin de se préparer contre une éventuelle attaque des Tartares et incursions des Etats voisins en Syrie.

Au regard de la situation, al-Kamil accepte « *d'accorder [aux Francs] la paix en échange de Damiette* » (Ibn Wasil, 1977 : 291). Cet accord lui permettrait d'éviter d'engager la dynastie, déjà aux abois, dans une guerre longue, onéreuse et désastreuse. Aussi la population sous le choc des combats pourrait retrouver la quiétude. Pour la signature du traité, al-Makim (1994 : 34) nous informe que « *princes de l'Islam et princes des Francs se réunir sous une seule tente et ce fut un jour mémorable. Le sultan al-Kamil et ses frères al-Asraf et Al-mu'azzam prêtèrent serment aux Francs, puis ils leur firent prêter serment à leur tour* ». En 1221, la paix fut conclue pour huit ans avec la libération de tous les prisonniers des deux camps. Al-Kamil avait ainsi réussi, à l'instar de son père, à mettre fin à une guerre qui allait achever d'affaiblir la dynastie Ayyubide déjà essoufflée politiquement et économiquement.

## 2.2. La rétrocession pacifique de Jérusalem aux Francs en 1229

La solidarité familiale des Ayyubides, qui avait épargné l'Égypte d'une invasion franque, est mise à mal après la signature de la trêve de la cinquième croisade. Selon Ibn al-Athir (1906 : 166-167) :

« Lorsque les Francs eurent évacué l'Égypte, les princes, fils d'Al-Adil, rentrèrent chacun dans leur pays, mais ils n'en demeurèrent que peu de temps. Bientôt Alchraf se rendit auprès de son frère alcamil en Égypte, il passa par Damas, où était son frère Almoadham, mais il ne lui demanda pas de l'accompagner en Égypte, où il prolongea son séjour. Il n'est pas douteux qu'Almoadham fût froissé de cela. Plus tard, Almoadham étant allé mettre le siège devant Hamah, ses deux frères lui adressèrent un message et le contraignirent à s'éloigner de la place qu'il assiégeait, ce qui contribua encore à augmenter l'aversion qu'il avait pour ses deux frères, d'autant plus, assure-t-on, qu'on lui avait rapporté qu'ils s'étaient ligués contre lui ».

Cette situation détériore les relations entre les enfants d'al-Adil. En 1226, redoutant une éventuelle attaque de ses frères, « al-Mu'azzam se tourne vers le sultan de Kharem, Gala al-Din (...). Al-Mu'azzam reconnut sa souveraineté et fit proclamer son nom dans la prière publique à la place de celui du sultan d'Égypte » (J. Richard, 1994 : 325-326). De son côté, al-kamil « ne voit pas d'autre solution que de s'appuyer sur les Francs de Jérusalem, dont Frédéric II est le régent » (E. Nikita, 1977 : 295). L'empereur en route pour la sixième croisade, le sultan l'« *écrivit alors (...), de venir en Syrie et sur le littoral, promettant de lui donner Jérusalem et toutes les conquêtes de saladin sur le littoral* » (Al-Makim, 1994 : 38). Frédéric II accepte l'offre d'al-kamil.<sup>13</sup>

Toutefois, en novembre 1227, le sultan « *se trouva dans l'embarras parce que son frère, al-Malik al-mu'azzam, cause de cette alliance, venait de mourir* » (Ibn Wasil, 1977 : 295). Par conséquent, l'aide de Frédéric II devenait superflue. En fait, c'est par ressentiment qu'al-Kamil, avait demandé de l'aide militaire de l'Empereur. Débarrassé de la rivalité de son frère, il se rend compte qu'en cédant Jérusalem, il pourrait s'attirer la réprobation de *l'umma*, c'est-à-dire communauté musulmane, tout entière.

Ce changement de situation rend difficile les pourparlers de paix. Plutôt que de parler de l'accord de paix, le sultan envoi des dons somptueux au souverain Franc. Le but cette action pourrait être double : faire comprendre à Frédéric II que leur projet n'avait plus sa

---

<sup>13</sup>Frédéric II avait pris le soin de sonder les intentions d'Al-Mu'azzam sur le projet de paix Il envoie l'archevêque Bérard de Palerme à Damas. Selon Abu shama al-Mu'azzam chargea le messenger de l'empereur du message suivant : « *Dis à ton maître que je ne suis pas comme certains autres et je n'ai que mon épée* ». Pour al-Mu'azzam, il n'est pas possible de rétrocéder pacifiquement Jérusalem qui, d'ailleurs, faisait partir de son domaine après le partage de 1200. Il n'était, donc, pas favorable au projet de paix.

raison d'être, mais qu'ils pourraient, toutefois, conserver des relations amicales ; une ruse pour faire trainer les négociations afin de gagner du temps et reconstituer, avec l'aide de son frère al-Ashraf, une armée capable de résister aux Francs au cas où l'empereur choisirait de prendre Jérusalem par la force.

Selon Ibn Wasil (1977 : 295), ayant bravé les interdits du pape, « *le roi des Francs refusait de rentrer dans son pays sinon aux conditions préétablies : remise de Jérusalem et d'une partie des conquêtes de Saladin* ». Malgré l'intransigeance de Frédéric II, le chroniqueur (Ibn Wasil, 1977 : 295) nous apprend que le sultan ne voulait « *rien savoir pour lui céder ces territoires* ». Face aux atermoiements du sultan al-Kamil, l'empereur lui fait savoir qu'il n'était pas venu en Terre sainte pour cupidité de territoire. Il s'explique : « *Si je ne craignais pas une perte de prestige aux yeux des Francs, je n'aurais pas imposé au sultan ces conditions. Je n'ai aucune visée effective sur Jérusalem ni sur quelque autre terre, mais j'ai voulu seulement prendre soin de mon honneur devant la chrétienté* » (Ibn Wasil, 1977 : 297).

On comprend bien que le seul projet de Frédéric II est de récupérer les Lieux Saints des chrétiens. Il justifie sa présence en ces termes : « *[C]'est toi qui m'as appelé ici ; les rois et le pape sont au courant de mon voyage ; si je devais rentrer sans avoir rien obtenu, je perdrai toute considération à leurs yeux* » (Al-Maqrizi, 1908 : 18). Relativement à ces témoignages, on se rend compte que le souverain lutte pour sauver sa face auprès de ces coreligionnaires. Il avait défié l'Église par son refus d'appliquer les décisions du Pape. C'est en tant qu'empereur excommunié qu'il part en Orient pour la sixième croisade. Il devrait au moins capitaliser son acte afin de faire baisser les tensions entre lui et le corps ecclésiastique. En outre, « Frédéric II recevait des nouvelles inquiétantes de l'Italie (...) Il avait déjà demandé à son amiral, Henri de Malte, de lui amener des navires au printemps pour son retour » (J. Richard, 1994 : 326). Il fallait, donc, conclure rapidement la paix.

Toutefois, malgré les atermoiements, la crainte d'un affrontement avec les Francs était présente dans l'esprit du sultan al-Kamil. Pour Ibn Wasil (Ibn Wasil, 1977 : 296), al-Kamil « *pensa que s'il avait rompu avec l'Empereur sans lui donner entière satisfaction, il en serait résulté une guerre avec les Francs et une rupture irrémédiable qui lui eut fait perdre tous les objectifs pour lesquels il s'était mis en marche* ». En effet, le sultan ne voulait pas prendre le risque de mener une guerre sur deux fronts. En ce moment le siège de Damas trainait encore. Sur le plan stratégique, al-Kamil se rend compte que s'il s'engage dans un conflit avec les Francs, il sera privé d'une partie de l'armée ayyubide, c'est-à-dire celles de Damas et d'al-Ashraf. Ce sont ces deux forces qui ont permis à al-Kamil de remporter la victoire sur les Francs en Égypte.

Elles sont opposées. Aussi, s'il s'aliène l'Empereur, an-Nasir Da'ud, fils d'al-Mu'azzam, pourrait solliciter son aide contre lui et « *alors l'incendie gagnerait, et lui échapperait tout ce qu'il avait pu récolter* » (Ibn Wasil, 1977 : 296). Voulant avoir les mains libres pour poursuivre ses opérations en Syrie-Palestine et contre les États voisins, le sultan al-Kamil « *s'arrêta à Tall al-Adjul afin de mener à bonne fin la conclusion de la trêve avec les Francs* » (Ibn Wasil, 1977 : 295). À en croire Ibn Wasil (1977 : 296), Al-Kamil et Frédéric II finissent par :

« s'entendre sur la cession de Jérusalem à condition qu'elle resterait sans défense ; qu'on n'en relèverait pas les murailles ; que rien à l'extérieur n'appartiendrait pas aux Francs. Tous les villages suburbains restant aux musulmans, avec un gouverneur à eux résident à al-Bira, dans la province de Jérusalem ; que de même la zone sacrée de Jérusalem avec la mosquée du Saint Rocher et la mosquée al-Aqsa, resteraient accessible aux musulmans ; lesquels doivent en assumer l'administration et y célébrer le culte comme par le passé tout en autorisant les Francs qui désirent à les visiter ».

Territorialement, le traité de Jaffa, signé pour une durée de dix ans cinq mois et quarante jours,

« ne couvrait que le seul royaume de Jérusalem, en excluant la principauté d'Antioche, le comté de Tripoli, les domaines de l'Hôpital et du temple au Krak, à Chastel-Blanc, à Tortose et à Margat. Quelques concessions territoriales mineures complétaient le traité : la pleine propriété de terre jusqu'à la contestées ou divisées (Sidon, Jaffa, Césarée) et cession du Toron, qui ne devait pas être refortifié » (J. Richard, 1994 : 326-327).

Au regard du contenu du traité de paix, on comprend aisément qu'al-Kamil avait pris le soin de garantir aux musulmans, la liberté de culte à Jérusalem. Ibn Abi l-Damm (1993 : 183) souligne que « *la prière de vendredi pourrait être célébrée pour les musulmans résident Jérusalem* ». Il avait aussi refusé d'y inclure la mosquée al-Aqsa et le dôme du Rocher. Pour lui, les musulmans, et même le Khalife, le traiteraient de mécréant, s'il abandonnait ces lieux aussi saints pour les musulmans. Aussi « *tout musulman pourrait visiter la ville comme il l'entendait sans qu'on ne prélevât sur aucun visiteur la moindre somme d'argent* » (Ibn Abi l-Damm, 1993 : 183). En plus de la liberté de culte, les musulmans pouvaient aussi jouir de tous leurs droits fondamentaux à Jérusalem. En effet, un juge musulman devait résider à Jérusalem pour juger les causes de ses coreligionnaires. Les Lieux Saints de Jérusalem sont ouverts à tous. Selon J. Richard (1944 : 326-327) :

« on devait laisser les pèlerins chrétiens visiter le Temple, à condition de s'y comporter avec les marques de dévotion et la discrétion désirables ; Nazareth et Bethléem étaient aussi rendues aux chrétiens, chacune de ces localités disposant d'un couloir pour rejoindre les terres franques. On devait enfin restituer les prisonniers de guerre ».

À travers les écrits du chroniqueur et Cadi syrien Ibn Abi l-Damm, nous pouvons clairement percevoir les avantages du traité de Jaffa pour les Musulmans. Dans son récit, il présente l'acte d'al-Kamil comme une habileté diplomatique. Il affirme qu'« *il n'ya pas de plus grand avantage pour les musulmans ni de plus grand bien-être que celui-ci (le traité de Jaffa)* » (Ibn Abi l-Damm, 1993 : 183-200). Pour lui, l'acte d'al-Kamil n'est pas blâmable. Il nous explique que la présence de Frédéric II en Orient « *faisait craindre pour la sécurité des pays de l'islam* »<sup>14</sup> (Ibn Abi l-Damm, 1993 : 183). Au regard de cette stupeur, causé par la nouvelle d'une attaque imminent des Francs en Orient, le traité de Jaffa a été, selon le Cadi, le moyen par excellence pour le sultan de protéger son peuple contre une effusion de sang et un massacre comme à Damiette (1218-1219). Ibn Abi l-Damm présente aussi le traité de Jaffa comme un moyen de règlement définitif des conflits religieux séculaires, qui opposent l'Orient et l'Occident. Le cadi soutient que :

« Jérusalem est un lieu de culte pour les musulmans mais les infidèles ont aussi une grande dévotion pour Jérusalem qui les pousse à attaquer les musulmans dans leur pays, ce que l'on attend de Jérusalem, c'est la liberté de d'y aller et d'y venir en visite afin d'y accomplir ses dévotions, chacune des deux communautés selon ses croyances » (Ibn Abi l-Damm, 1993 : 183-200).

À l'analyse du récit ci-dessus, nous comprenons que le cadi croit à une possible cohabitation pacifique de deux peuples qui s'affrontent depuis des siècles pour prendre le contrôle de Jérusalem. Pour sa part, le traité de Jaffa, qui rétrocède pacifiquement Jérusalem aux Francs, « *fut (...) l'un des plus grands et des plus considérables bienfaits pour les musulmans, qui ne peut échapper à ceux qui sont clairvoyants* » (Ibn Abi l-Damm, 1993 : 183-200). Il précise que grâce à ce traité, « *le malheur et la peur furent repoussés et la sécurité s'instaura le temps de la trêve* » (Ibn Abi l-Damm, 1993 : 183-200). Il ajoute que la signature du traité de Jaffa est aussi stratégique. Le cadi révèle que si al-Kamil leur « *mit comme condition qu'ils ne pourraient rien y construire de nouveau, ni mur, ni maison, qu'ils ne devraient pas dépasser le fossé* » (Ibn Abi l-Damm, 1993 : 183). C'était juste pour le temps d'en finir avec Damas. Pour lui, « *lorsque le sultan al-Malik al-Kamil aura mis de l'ordre dans les territoires orientaux et lorsque les princes s'entendront il reprendra Jérusalem aux Francs (...) car (...) le sultan savait bien que les Francs ne pourrait pas se défendre dans Jérusalem sans muraille* » (Ibn Abi l-Damm, 1993 : 183). En fait, al-Kamil savait que les Francs ne pourraient pas relever les murailles de la Ville Sainte avant la fin de ses opérations en Syrie. Frédéric II en conflit avec la majorité des plus hautes

---

<sup>14</sup>Les chroniqueurs musulmans qui ont vécu cette période sont unanimes sur la question de la crainte exprimée par le monde musulman du fait de la présence de Frédéric II.

autorités de l'Empire ne pourrait trouver les moyens humains et financiers pour un tel chantier dans un bref délai.

De façon pratique, le traité de Jaffa a permis à al-Kamil de mener librement ses expéditions en Syrie dont les frontières étaient menacées par les états voisins. En effet, al-Kamil veut écarter An-Nasir-Da'ud qui, selon al-Makim, est un prince fantoche et voluptueux incapable de défendre les frontières Nord du sultanat. Libéré du front chrétien, al-Kamil, avec le soutien d'al-Ashraf, attaque Damas. An-Nasir-Da'ud oppose une résistance aux armées coalisées de ses oncles. Mais le neveu ne résiste pas longtemps. La situation devenant de plus en plus intenable, il rentre en négociation avec son oncle al-Kamil. Selon al-Makim (1994 : 42), le prince de Damas :

« envoya l'émir Izz al-Din Aybak al-Mu'azzami, maître de Sarhad, demander au sultan al-Malik al-Kamil de lui concéder la citadelle d'al-Karak, al-Salt, al-Balqa, Naplouse, le territoire de Jérusalem et la vallée du Jourdain (Agwar) ; en échange, il renoncerait à Damas qu'il lui remettrait. Le sultan acquiesça, lui prêta serment, et reçut Damas en sa 'ban de cette année /25 juillet 1229 ».

Après la cession de Damas, par an-Nasir Da'ud, s'opère une redistribution des territoires du sultanat. Al-Aschraf recevait les régions syro-palestiniennes, avec Damas, et toute la partie musulmane de la Terre sainte avec Gaza. Cette conquête permet au sultan al-Kamil d'étendre ses domaines au-delà de l'Égypte. En effet, la région de Fiq, à l'est du lac Tibériade, ainsi que tout le sud jusqu'à Gaza, furent joints à ses possessions. La zone d'obédience égyptienne débordait, donc, à l'est jusqu'à Gaza, et englobait au nord-est la Transjordanie jusqu'au de Tibériade. Elle était reliée à l'Égypte par d'importante voie de communication et contrôlait la section stratégique de la route transjordanienne du pèlerinage vers l'Arabie.

## **Conclusion**

Les actions diplomatiques des dirigeants ayyubides ont joué des rôles très significatifs dans le maintien de la survie de la dynastie à des moments cruciaux de son histoire. L'empire, affaibli par les longues campagnes militaires, peine à se défendre face aux grandes offensives franques en Orient. Pendant la troisième croisade, les Ayyubides sont appauvris et perdent une grande partie de leur territoire. Pour ne pas s'exposer au péril total, ils signent le traité de Ramallah avec Richard cœur de Lion. Après la mort de Saladin, al-Adil, ayant la volonté de donner un nouvel élan à la dynastie, maintient la détente entre Francs et Ayyubides ; même après expiration de la trêve de 1192. L'habileté diplomatique du souverain favorise la

coexistence pacifique entre Latins et Musulmans pendant une longue période et un début de redynamisation économique du sultanat.

À sa mort en 1218, son fils al-kamil fait face à deux croisades. Pendant la cinquième croisade, malgré la débâcle des Francs en Égypte, al-Kamil adhère à l'offre de paix des croisés. Par le traité de paix de 1221, al-Kamil évite d'engager une dynastie aux abois dans une guerre longue et onéreuse. La sixième croisade survient dans un contexte de division politique interne. Afin d'avoir la main libre pour poursuivre son combat politique et défendre les frontières du sultanat contre les incursions des dynasties voisines, il cède Jérusalem aux Francs en 1229. Libéré du front chrétien, al-kamil prend Damas. Il étend ainsi ses domaines au-delà des frontières de l'Égypte, puis renforce la sécurité au nord du sultanat.

## Références bibliographiques

### 1. Sources

Al Makin Ibn al-'Amid, 1994, *Chroniques des Ayyûbides 602-658 / 1205-6 – 1259-60*, Traduction française annotée par A.-M. EDDE et Fr. MICHEAU, dans *Documents relatifs à l'Histoire des Croisades*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres XVI.

Al-Maqrizi, 1908, *Histoire d'Égypte*, Trad. E. Blochet.

Baha ad-Din, 1884, *an-Nawadir as-sultaniyyawa al-Mahâsinat yusufiyya*, In *R.H.C. (Hist. Or.)*, T. III, Paris, Imprimerie Nationale, Académie des Inscriptions des Belles Lettres.

Ibn Abi l-Damm, 1993, *Kitab al-Shamarikh fi l-tawarikh*, éd. Et trad. anglaise D.S. Richards, BEO, 45, trad. Française A.-M. Eddé.

Ibn al-Athir, 1906, *Kamel-Altevarykh* in Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Recueil des historiens des croisades : Les historiens orientaux*, T. II.

Ibn Wasil, 1977, *Mufarrij al Kurub, fi Akhbar Bani Ayyub*, In Francesco Gabrieli, *Chroniques arabes des croisades*, Paris, Sindbad.

Imad ad-Din, 1977, *Al fath al-Qudssi fi-al fath al Qudssi*, In Francesco Gabrieli, *Chroniques arabes des croisades*, Paris, Sindbad.

### 2. Bibliographie

BALARD Michel, 1988, *Les croisades*, Paris, MA.

DEABES Moustapha, 2003 « Richard Cœur de Lion et la troisième croisade, d'après les sources arabes », *Culture Politique des Plantagenêts (1154-1224)*, Poitiers, p. 189-222.

EDDE Anne-Marie, 2008, SALADIN, *La Première biographie en Français depuis 50 ans*, Paris, Flammarion.

KONIN Séverin, 2012, *la croisade et les croisés chez les chroniqueurs du XIIIe siècle*, Allemagne, Presse Académie francophone.

NIKITA Ellisseef, 1977, *L'Orient Musulman au Moyen Age, 622-1260*, Paris, A. Colin.

RICHARD Jean, 1994, *Histoire des croisades*, Paris, Fayard.

SIVAN Emmanuel, 1968, *L'Islam et la croisade, idéologie et propagande dans les réactions Musulmanes aux croisades*, Paris, Maisonneuve.

TOLAN John, 2009, *L'Europe et l'Islam quinze siècles d'histoire*, Paris, Odile Jacob.